# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

## ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CANTON DE ROYAN** 

**COMMUNE DE ROYAN** 

nº STU 99.063

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 14 Juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

## DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

3 JUIN 1999 3 JUIN 1999

**ETAIENT PRESENTS**: MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD et CARRIE, Mme GEOFFROY, Adjoints

M1le BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, M1le ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER

M. ANGIBAUD représenté par M. MUSSETTI

M. CAU représenté par M. POTENNEC

M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE

ABSENTS - EXCUSES : MM. BENOIT

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 28

Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Z.A.E.C.

ALIENATION DE TERRAIN AU PROFIT DE LA SCI M.G.B.

**VOTE** : UNANIMITE

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains dans le cadre de la  ${\it Z.A.E.C.}$ 

La SCI M.G.B. représentée par M. NORMAND, vient de manifester son intention d'acquérir le terrain, cadastré section CI  $n^{\circ}$  775p, d'une superficie de 2.786m2, afin d'édifier un bâtiment à usage de vente de sanitaire en gros.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté, par promesse d'achat en date du 29 mars 1999, le prix de cession fixé à 75F. H.T. le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de DEUX CENT HUIT MILLE NEUF CENT CINQUANTE FRANCS (208.950F.).

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu les plans des lieux et parcellaires,

Vu la promesse d'achat souscrite par M. NORMAND en date du 29 mars 1999,

Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 21 avril 1999,

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

### DECIDE

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de la SCI M.G.B. représentée par M. NORMAND, du terrain cadastré section CI n°775p, d'une superficie de 2.786m² sous réserve du bornage, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix de soixante quinze francs (75F.) hors taxes le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de DEUX CENT HUIT MILLE NEUF CENT CINQUANTE FRANCS (208.950F.).
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me ROTROU Place Salvador ALLENDE 22000 ST BRIEUC, Notaire de l'acquéreur,

- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la date de la signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 juin 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS